

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Démission d'un conseiller municipal – Installation d'un conseiller municipal

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 27 septembre 2013 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 1^{er} octobre 2013 et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} octobre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 13 E 00

OBJET : DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 15 juillet 2013, Madame Camille PERNOD-RONCHI m'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 1^{er} Août 2013.

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet des Yvelines en a été informé.

Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, Madame Martine GUERRY, suivante immédiate sur la liste « Union Pour Saint-Germain » dont faisait partie Madame Camille PERNOD-RONCHI lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION.

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint.

Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines